

Image not found or type unknown



construction non fermée dans un arbre

Par **Corbeda**, le 17/11/2012 à 15:46

Notre voisin a construit une plateforme dans un arbre situé à 2m de la limite de propriété. Elle a été installée à 2,5/3m de hauteur, sur un angle rentrant dans notre propriété. Il a ainsi une vue directe sur notre terrain, notre piscine, et même dans notre séjour et salon! Cette construction n'est pas fermée et est faite de matériaux tout à fait naturel. Durant l'été, il y installe table chaises pour l'apéritif et même cette année une tente de camping de 3 places (environ) où il y logeait ses petits enfants d'une quinzaine d'année! Peut-être regardaient -ils la télé avec nous!

Quelles sont nos recours?

Merci
Cordialement